

La fonction publique augmente son temps de travail et réduit l'écart avec le privé

La Dares a partagé de nouveaux chiffres concernant le temps de travail des fonctionnaires. Ce qu'ils nous apprennent ? **Dans la fonction publique, la durée annuelle de travail à temps complet continue d'augmenter en 2024, alors que celle des salariés du secteur privé diminue.** Une dynamique que l'on observe pour la première fois depuis 2017.

1 638 heures : c'est, en moyenne, le temps travaillé en 2024 par les fonctionnaires à temps complet, hors enseignants, selon les [derniers chiffres publiés par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques \(Dares\)](#) le jeudi 15 mai.

Une durée qui demeure inférieure à la moyenne du privé, qui s'élevait à 1 682 heures l'an dernier. Mais lorsque l'on regarde l'évolution d'une année sur l'autre, les chiffres peuvent être lus autrement.

En effet, alors que le temps de travail des salariés du privé baisse en moyenne – les heures travaillées à temps complet s'élevaient à 1 695 en 2023 –, dans la fonction publique, la tendance est légèrement à la hausse, avec une augmentation de 4 heures en moyenne. En prenant en compte les enseignants, l'écart se creuse un peu plus, en passant d'une durée moyenne travaillée de 1 582 heures en 2023 à 1 592 heures en 2024.

Le public continue de rattraper le privé

Des données qui confirment l'augmentation à l'œuvre depuis plusieurs années. **“Cette évolution n'est sans doute pas sans rapport avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui a prévu la suppression des régimes dérogatoires permettant une durée du travail inférieure à la durée légale”**, suggère François Ecalte, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes et président de Fipeco, dans une [note](#) sur la durée de travail dans la fonction publique, également en date du 15 mai. À titre d'exemple, en 2007, la durée de travail des fonctionnaires – enseignants exclus –, s'élevait à 1 555 heures. Ainsi, entre 2007 et 2024, la durée moyenne de travail des agents publics a augmenté de plus de 5,45 %.

À noter que les chiffres de la Dares ne distinguent pas les heures travaillées selon les catégories de fonctionnaires. Mais pour avoir une idée, il est possible de s'appuyer sur les chiffres de 2023 partagés par le service statistique du ministère de la Fonction publique : les différences étaient tout de même notables, avec une durée annuelle de travail à temps complet de 1 814 heures pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, contre 1 596 heures pour les professions intermédiaires et 1 583 heures pour les ouvriers et employés.

Un temps de travail qui baisse dans le privé

L'augmentation du temps de travail dans la fonction publique n'est pas aussi importante que celle survenue entre 2022 et 2023. En effet, sans prendre en compte les enseignants, la durée moyenne travaillée par les fonctionnaires était alors passée de 1 608 à 1 634, représentant une hausse de 26 heures travaillées sur l'année. À titre de comparaison, dans le privé, les chiffres n'avaient alors pas bougé, la moyenne demeurant à 1 695 heures.

C'est donc la première fois depuis 2017 que le temps de travail augmente dans le public alors qu'il baisse dans le privé. Et si le phénomène s'était déjà produit cette année-là, l'écart entre les deux secteurs – qui ne cesse de se réduire – était alors plus important.

Ainsi, alors que le temps de travail moyen des fonctionnaires était passé de 1 584 heures en 2016 à 1 595 l'année suivante, celui du privé, qui avait baissé de six heures en moyenne durant cette période, se chiffrait tout de même à 1 709 heures en 2017.

Mais pourquoi séparer les enseignants du reste de la fonction publique ? *“Le service statistique du ministère de la fonction publique exclut les enseignants de son estimation de la durée du travail car il considère que leur temps de travail est particulièrement difficile à mesurer”*, rappelle François Ecalte. Les chiffres seraient d'autant plus complexes à consolider que leurs réponses à l'enquête emploi de l'Insee ne se sont pas avérées cohérentes avec celle d'une enquête de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale.

Des chiffres supérieurs à la durée légale

Comme le souligne François Ecalte dans cette même note, s'appuyant également sur le rapport sur l'état de la fonction publique publié en novembre dernier (et présentant donc les chiffres de 2023), *“la durée annuelle du travail est supérieure à la durée légale de 1 607 heures dans les fonctions publiques d'État et hospitalière”*. Pour les fonctionnaires exerçant au sein des services de l'État, cette durée de travail atteint presque celle des salariés du privé. Des chiffres qui sont compensés par une moyenne légèrement inférieure à la durée légale dans la territoriale, s'expliquant en partie par davantage de jours de congé.

Cette dynamique de réduction de l'écart du temps de travail entre public et privé s'explique notamment par l'importance des heures supplémentaires dans la fonction publique. En 2023, elles étaient en effet plus importantes dans le secteur public (hors enseignants) que privé : 54,7 contre 42 heures en moyenne. Dans le détail des versants, la moyenne au sein des fonctionnaires d'État s'élevait à 72 heures supplémentaires, à 54 dans l'hospitalière et à 36 dans la territoriale.

Par ailleurs, en matière de durée hebdomadaire, le secteur public et le secteur privé s'alignent. Au sein des fonctionnaires d'État, elle est même *“un peu plus élevée”* que dans le privé. L'écart de la moyenne générale est donc principalement dû aux congés : à titre d'exemple, les fonctionnaires d'État ont pris en moyenne 37 jours de congé et de RTT en 2023, contre 26 dans le privé. *“S'agissant de l'État, ce sont pour une bonne part des jours de RTT qui compensent une durée hebdomadaire habituelle plus élevée que dans le secteur privé”*, analyse également François Ecalte.